

LIMINAIRE CSAL DU 26/06/2023

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez ce jour pour élire les représentants des personnels qui devront siéger au Conseil Médical pour les 3 années et demie à venir.

Cette instance est née de la fusion du comité médical et de la commission de réforme.

Elle découle de la loi sur la transformation de la fonction publique d'août 2019 qui a modifié certaines dispositions en matière de santé par voie d'ordonnance et ce après avoir acté la disparition des CTL,CAP locales, et du CHS-CT.

Rappelons quand même, que 4 ans après la promulgation de cette loi, la DGFAP n'a toujours pas sorti les circulaires de fonctionnement de ces nouvelles instances

C'est tout simplement inacceptable!

Par contre l'article 59 du décret du 11 mars 2022 n°2022 -353 demande lui un vote pour désigner les représentants des personnels siégant dans ce conseil médical et avant le 1er juillet 2023.

À FO DGFIP 32 nous trouvons cette situation paradoxale voir ubuesque, montrant que le dialogue social ne semble pas être la priorité de la DGFAP.

Pour FO DGFIP 32 ,la procédure d'appel à candidature gérée par l'administration tend à nier la représentativité issue des élections de décembre 2022 .

Dans les instances disparues (comité médical et commission de réforme) la représentativité découlait des résultats obtenus par chaque organisation syndicale.

Mais l'administration a entendu élargir cette notion de "représentant du personnel" en ouvrant les candidatures à l'ensemble des collègues, à charge pour les membres du CSAL de procéder à leur élection.

FO DGFIP 32 ne remet pas en cause la qualité des candidatures de nos collègues.

Cependant, FO DGFIP 32 ne cautionne pas, une fois de plus, une volonté de la part de l'administration de faire à sa main tout en ne tenant pas ou si peu compte des propositions des OS qui par courrier du 17 mai dernier avaient pourtant demandé :

-le pilotage de l'appel à candidature permettant aux OS de réaliser le recensement et le dépôts des candidatures

-le classement des candidatures selon le nombre de voix obtenu lors de l'élection de décembre 2022

-en l'absence du titulaire au moment du vote la possibilité pour le suppléant de voter Pour toute réponse, reçue fin de semaine dernière, le Secrétariat a accepté cette dernière proprosition!

Maigre réponse à nos yeux pour qui les représentants des organisations syndicales étaient plus que légitimes pour assiter ,aider et accompagner nos collègues dans des moments difficiles de leur carrière.

Car siéger dans ces Conseils demande une connaissance du terrain ,des agents et des services , le tout associé à une pratique rôdée du respect de la confidentialité des débats et des conclusions qui en découlent.

Malgré tout et pour ne pas porter préjudice à la défense et au soutien de nos collègues , nous représentants de FO DGFIP 32 participerons à ce vote.

Pour conclure vous ne serez pas étonné Monsieur le Président que FO DGFIP 32 vous alerte sur la situation des effectifs dans notre direction.

Après les mouvements de mutations des titulaires et stagiaires il manque

6 cadres C (-7,6 ETP) et 5 cadres B (9,1 ETP)

Rapporté à notre effectif de 265, ce sont des ratios négatifs de -5% et -6,3 % en ETP : une catatrosphe!

Bien sûr je connais votre réponse : PACTE -APPRENTIS-CONTRACTUELS en un mot ,toujours plus de précarisation des emplois

Mais le droit de tirage local pour ce type d'emploi pour notre direction cette année est uniquement de 1B et de 3 C

Nous ne serons donc toujours pas à l'é quilibre,

Or ce sous effectif chronique trouve inéluctablement face à lui une charge de travail qui elle, de son côté ne baisse pas .

La campagne GMBI en est par exemple la parfaite illustration:

-accueil d'une déferlante d'usagers

-files d'attentes sans fin

-explosion du nombre de Econtact reçus au SIP et SDIF

-environnement applicatif plus que chaotique malgré les alertes des OS

Résultat des courses encore 40% de déclarations non déposées au 30 juin et report d'un mois pour la date limite de dépôt décidé en catastrophe par la Direction Générale.

Belle image donnée par notre administration bien loin de celle lénifiante, d'autosatisfaction et d'épinal découlant des diverses enquêtes publiées!!

Cette campagne illustre parfaitement l'état déplorable de nos logiciels informatiques et le déport des problèmes qui en découlent encore une fois sur les agents des services ici les SIP et SDIF toujours moins nombreux pour y faire face.

Je vous pose alors ces quelques questions :

À quand l'arrêt des suppressions d'emplois dans notre administration ?

A quand des applications métiers de qualité?

À quand une vraie reconnaissance salariale de nos efforts et de notre engagement professionnel?

Pour FODGFIP 32 la revendication principale reste l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales qui passent par:

- la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation,
- le rattrapage des pertes subies depuis 2000 correspondant à 27,5% au 1er juin dernier,
- l'amélioration de la grille indiciaire avec un démarrage à 120% du SMIC et non plus par exemple les 7 premiers échelons de cadre C avec le même indice
- la revalorisation de toutes les indemnités de remboursement des déplacements, heures supplémentaires, etc.
 - la revalorisation de tous les régimes indemnitaires.

FO DGFIP 32 continuera à porter haut et fort les revendications légitimes des agents toujours plus confrontés aux conséquences d'une politique d'attrition en moyens humains et financiers.

Les ELUS FO DGFIP Corine Neau-Consul-Christine Lamarsaude-Stéphane Martin